



APS bientôt expirée et attente CDI

Par **ZiK**, le **19/10/2015** à **20:24**

Bonjour je viens ici aujourd'hui parce que j'ai besoin de conseil sur ma situation, je vous remercie donc d'avance de votre aide.

Voilà, je suis entré en France en 2006 en tant qu'étudiant et j'ai gardé ce statut jusqu'à la fin de mes études où j'ai été diplômé en Master 2 en Systèmes Embarqués. J'ai été diplômé en avril 2014 et en mai 2014 j'ai trouvé un CDD de 8 mois d'abord jusqu'en décembre 2014 qui a ensuite été prolongé jusqu'en juillet 2015.

Lorsque j'ai trouvé mon CDD j'ai voulu faire un changement de statut d'étudiant à salarié et j'ai pris un rendez-vous à la préfecture de Poitiers en octobre 2014. Là, la personne a vu mon contrat qui expirait en décembre 2014 et m'a dit que mon titre allait expirer en même temps et qu'il se peut même que mon titre de séjour sorte après la fin de mon contrat. Et elle m'a conseillé de prendre une APS. Ne sachant pas à ce moment là si j'allais être prolongé, j'ai accepté de prendre une APS. J'ai pris un rendez vous pour novembre 2014 et j'ai eu une APS qui va expirer en 06 novembre 2015.

Maintenant mon CDD étant terminé, et je n'ai pas été prolongé en CDI, je recherche un emploi de cadre en tant qu'ingénieur informatique. Depuis quelques jours j'ai des pistes sérieuses et les réponses vont tombées après l'expiration de mon APS c'est à dire le 6 novembre 2015.

Je voulais donc savoir si même après l'expiration de mon APS, il serait possible d'avoir un titre de séjour salarié. Ou s'il fallait faire un dossier de régularisation.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **adicia**, le **27/05/2016** à **10:33**

Je suis dans le même cas.

Comment avez vous fait? Si quelqu'un a une réponse ça m'aiderait beaucoup.

Merci d'avance